



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 76066

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur une violente agression qui a eu lieu à Lille. D'après le quotidien La voix du Nord, « On a entendu de la bagarre, mais il y a tellement de choses qui s'y passent qu'on ne fait plus attention. [...] Et cinq-dix minutes plus tard, un homme est sorti et a appelé à l'aide. On a alerté les pompiers », témoigne une voisine. La victime, peut-être âgée de 30-40 ans, a été tabassée : « Son visage était couvert de sang, on ne pouvait plus le reconnaître. Il s'est allongé à terre et ne bougeait plus. J'ai cru qu'il était mort ». Des brûlures au niveau de sa gorge et du torse, laissant penser à une possible absorption d'ammoniac. Encore conscient, il parvient à parler aux secouristes, rejoints par de nombreux policiers : « Il leur a dit qu'il avait été agressé, qu'on lui avait jeté au visage et fait avaler de l'ammoniac ». L'individu aurait aussi déclaré avoir été pris à partie par plusieurs personnes alors qu'il marchait dans la rue, puis ramené dans le squat où ses agresseurs lui auraient réclamé sa carte bancaire et le code. Les circonstances de l'affaire restent pour l'instant opaques. Bagarre entre drogués ? Agression d'un passant pour son argent ? Il aimerait en savoir plus sur cette terrifiante affaire et connaître les moyens mis en oeuvre à Lille pour lutter contre la délinquance.

Texte de la réponse

La violente agression évoquée par le parlementaire, qui a été commise le 29 mars 2010, fait l'objet d'une information, couverte par le secret de l'instruction. Il peut cependant être indiqué que les forces de police ont enquêté avec rapidité et efficacité, puisque ses auteurs présumés ont été identifiés et interpellés dès le mois d'avril par la sécurité publique puis déférés à la justice. Il convient de souligner qu'une police d'agglomération a été mise en oeuvre, à partir de février 2009, dans la métropole de Lille, comme elle l'a été à Paris, et dans les trois départements de la petite couronne, le 14 septembre dernier. Ce nouveau dispositif permet d'optimiser l'organisation et l'emploi des forces de police, en unifiant le régime de commandement dans un même bassin de délinquance. Cette mobilisation de la police nationale porte ses fruits dans le département du Nord. Le type d'agression, d'une grande violence, qui suscite la préoccupation du député demeure en particulier rare. À Lille, seuls 23 faits d'homicide ou de tentative d'homicide ont été enregistrés en 2009. Témoignage de l'engagement et de l'efficacité des services de la sécurité publique du Nord, ces 23 affaires ont toutes été élucidées en 2009, leurs auteurs arrêtés et présentés à la justice. Au cours des quatre premiers mois de 2010, 7 affaires de ce type ont été constatées, dont 6 ont déjà été résolues. La lutte contre les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes reste une priorité pour la sécurité publique dans le Nord, en particulier dans la circonscription de Lille agglomération. Au cours du premier quadrimestre 2010, les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes ont ainsi diminué de près de 3 % dans l'agglomération lilloise.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76066

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3854

Réponse publiée le : 10 août 2010, page 8866